



L'ESSENTIEL

**LA PHRASE**  
 Hugo Chavez

« Il ne doit pas y avoir de place dans nos rangs pour les demi-mesures. Une seule ligne : radicaliser la révolution. Voilà la manière de répondre à la menace impériale. »

Le président vénézuélien a réagi mardi à une réunion organisée au Congrès de Washington après la victoire du Parti républicain, dont certains des membres veulent « affronter Chavez ».

### AFGHANISTAN L'opposition revendique un tiers des sièges au Parlement

Le principal opposant au président Hamid Karzaï, Abdullah Abdullah, a assuré hier, à la suite de la proclamation des résultats définitifs des législatives du 18 septembre, qu'au moins 90 de ses partisans avaient été élus, soit plus d'un tiers des 249 sièges à l'Assemblée nationale. En l'absence de partis politiques, les résultats proclamés ne permettent pas de dire si une majorité en faveur d'Hamid Karzaï se dégage. Le scrutin, tenu il y a plus de deux mois, avait été entaché de fraudes massives qui ont conduit à l'annulation d'un quart des suffrages et l'invalidation de 24 candidats arrivés en tête.

### ENVIRONNEMENT Nouveau record pour les gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre ont atteint des niveaux records en 2009, en particulier le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et le méthane, alors que la planète ne cesse de se réchauffer, s'est inquiétée hier l'Organisation météorologique mondiale (OMM). « Le dernier bulletin de l'OMM montre très clairement que les principaux gaz à effet de serre ont atteint leurs plus hauts niveaux jamais observés », a indiqué le secrétaire général adjoint de l'organisation, Jeremiah Lengoasa. La question sera soulevée lors de la conférence de l'ONU sur le climat, qui démarre lundi à Cancun, au Mexique.

### CENTRAFRIQUE Attaque rebelle sur une importante ville du Nord-Est

La grande ville du nord-est de la République centrafricaine, Birao, a été attaquée par des rebelles comprenant des membres de la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), contraignant l'armée à se replier hier. Joachim Kokaté, membre de la coordination de la CPJP, a affirmé qu'« il y a des morts et des blessés ». La CPJP n'a pas signé les accords de paix conclus entre le gouvernement centrafricain et les mouvements politico-militaires. Son principal dirigeant était l'ex-ministre Charles Massi, dont les proches affirment qu'il a été torturé à mort en janvier dans une prison centrafricaine.

# Au Japon, les pères séparés de leur enfant n'ont aucun droit

Un jeune Français de 35 ans séparé de sa femme japonaise s'est suicidé la semaine dernière. Il ne pouvait voir son fils. Le Japon n'a pas ratifié la convention de la Haye sur les enlèvements internationaux d'enfants

TOKYO  
 De notre correspondant

Arnaud Simon s'est suicidé le 20 novembre dernier, à 35 ans. Il était professeur de français dans une école de langue réputée de Tokyo, et rédigeait une thèse sur l'histoire du Japon. Les témoignages recueillis à l'Ambassade de France et auprès du personnel de l'école vont dans le même sens : depuis la séparation de son épouse japonaise en mars dernier, il ne pouvait rencontrer son fils âgé de 20 mois.

Comme de nombreux cas de pères séparés de leur enfant, la situation d'Arnaud Simon était complexe. Le Français avait quitté le domicile conjugal au printemps, mais le couple n'avait pas divorcé. Il avait donc toujours le droit de visiter son fils, droit que la justice japonaise lui aurait confirmé.

L'histoire s'était pourtant envenimée. La mère de l'enfant lui avait refusé tout contact avec son fils, mais Arnaud Simon était tout de même allé le chercher un soir à la crèche. Étonné de cette situation inhabituelle, le personnel avait contacté la mère qui, paniquée, avait sollicité la police. Depuis cet incident, les forces de l'ordre empêchaient le Français d'approcher de la crèche.

La question de la séparation forcée d'enfants n'a cessé de se dégrader au Japon. L'été dernier, un autre Français qui accusait son ex-épouse japonaise d'enlèvement s'était suicidé dans la ville d'Osaka. Au-delà de la vie intime de ces couples, les faits sont là : deux



Au Japon, lorsque les couples mixtes avec enfants se séparent, le droit de visite du conjoint étranger n'est pas reconnu officiellement.

Français se sont donné la mort au Japon cette année, et l'impossibilité de rencontrer leur fils ou leur fille semble avoir été un élément déterminant.

La France et onze autres pays occidentaux maintiennent depuis des mois une pression continue sur le gouvernement japonais pour qu'il ratifie la convention de la Haye sur les aspects civils de la notion d'enlèvement international d'enfants. En signant ce traité, le Japon ouvrirait la porte à des amendements juridiques menant à la reconnaissance du droit de visite et de garde partagée.

Les médias japonais s'emparent de temps à autre du problème. Ainsi, au début du mois, le magazine *Shukan Asahi* a rappelé que le 29 septembre, la Chambre des représentants des États-Unis avait voté par 416 voix contre une seule, une résolution critiquant le Japon. Le même magazine évoquait

### La question de la séparation forcée d'enfants n'a cessé de se dégrader au Japon.

les 88 cas d'enlèvements internationaux avec les États-Unis, 38 avec la Grande-Bretagne, 37 avec le Canada et 30 avec la France (32 selon le consulat français, NDLR). En août, le quotidien *Asahi Shinbun* – deuxième tirage du pays – avait même annoncé la signature à venir de la convention. Les autorités n'ont pas confirmé.

Les ministères japonais sont en concurrence et s'opposent sur (presque) tous les dossiers clés, ce qui complexifie les négociations : « Nous espérons impliquer davantage le ministère de la justice afin d'équilibrer notre approche jusqu'à largement tournée vers les affaires

étrangères. Ainsi l'ambassadeur de France a rencontré le ministre de la justice Minoru Yanagida, mais ce dernier a dû démissionner deux mois seulement après sa nomination », remarque un diplomate.

Dans ce contexte d'instabilité politique, l'ambassade de France travaille aussi ses relations avec l'administration japonaise : en juin dernier, le comité consultatif franco-japonais relatif à l'enfant au centre d'un conflit parental s'est réuni pour la deuxième fois. La France est le premier pays à mettre en œuvre un tel dispositif avec les autorités locales. Il permet entre autres choses d'échanger des informations sur les cas identifiés. Le consulat suit ces mêmes cas en rendant visite, au nom des autorités françaises, aux enfants enlevés. Une avancée importante, mais forcément insuffisante aux yeux de ces pères privés de tout contact avec leur fils ou leur fille.

Voir dans ces affaires l'expression d'une xénophobie de la justice japonaise serait conclure hâtivement, car cela concerne également les pères japonais. Mikiko Otani, avocate spécialiste des questions familiales, pointe plutôt du doigt la loi japonaise qui ne distingue pas la garde de la responsabilité légale jusqu'à la majorité de leur enfant. Cette responsabilité ne peut être partagée. Et dans la plupart des cas depuis trente à quarante ans, les tribunaux accordent aux mères le droit de décider de tout : éducation, santé, lieu de résidence, influences spirituelles, rencontres avec le père... « De plus en plus d'hommes japonais contestent cet état de fait et s'intéressent au concept de la responsabilité partagée », observe Mikiko Otani. Ils souhaitent pouvoir rester impliqués dans la vie de leur enfant malgré leur divorce. »

GILLES DE LESDAIN